

 LYCEE INTERNATIONAL DE L'EST PARISIEN	LYCEE INTERNATIONAL DE L'EST PARISIEN 1 promenade Marco Polo 93160 Noisy-le-Grand Tel : 01 49 41 24 70 Ce.0932638m@ac-creteil.fr
	FICHE INTENDANCE 2018-2019
	NOM DE L'ÉLÈVE : (en lettres capitales) PRENOMS : (dans l'ordre de l'Etat civil) CLASSE : SECTION INTERNATIONALE :

L'élève est-il boursier ? **Oui** **Non**

Régime: Je souhaite que mon enfant soit **Externe** **Demi-pensionnaire** **Interne**
Votre enfant a-t-il un régime alimentaire particulier*? **Oui** **Non**
Si oui, lequel ?

**Il est à noter que, hors projet d'accueil individualisé (PAI), cette information a pour objectif d'organiser au mieux le service de la demi-pension mais ne peut constituer une garantie pour le convive de bénéficier d'un service adapté à son régime alimentaire."*

Pièces à **joindre impérativement** pour chaque élève demi-pensionnaire :

- Fiche intendance dûment complétée et signée
- RIB
- Copie du livret de famille
- Attestation restauration scolaire de la Région Ile de France
(si vous ne l'avez pas reçue par courrier postal, vous pouvez la télécharger sur le site de la région Ile-de-France : <https://www.iledefrance.fr/equitables>) **Pour contacter la plateforme téléphonique EquiTables : 0 800 075 065**
- Attestation Caisse d'Allocation Familiale(CAF) récente avec votre quotient familial. Cette attestation devra nous être remise avec les pièces justificatives suivantes :
 - Photocopie de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer
 - Photocopie de l'intégralité du livret de famille.
 - Photocopie du document récapitulatif le montant des prestations familiales du dernier mois.**Si vous êtes allocataire CAF, vous aurez peut-être reçu un courrier Région/CAF accompagné de l'attestation de restauration scolaire à remettre au lycée. Si vous n'avez pas reçu ce courrier, vous pouvez vous procurer l'attestation de paiement CAF mentionnant votre quotient familial sur le site : www.caf.fr dans la rubrique « Mon compte ».**
Si vous n'êtes pas allocataire CAF, une calculatrice accessible sur le site de la région Île-de-France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire.
<https://www.iledefrance.fr/equitables>

DEMI-PENSION / INTERNAT : ORGANISATION

- Carte lycéen
Une carte de lycéen est confiée en début d'année, pour la durée de sa scolarité, à chaque élève inscrit. En cas de perte, elle sera facturée six euros (6€). Cette carte est utile pour la réservation des repas et obligatoire pour le passage à la restauration des internes et demi-pensionnaires.
- Réservation des repas
Les internes n'ont pas besoin de réserver leur repas car ils sont au forfait. Cela sous-entend que tous les repas sont dus, y compris ceux qui ne sont pas consommés par l'élève.
Pour les demi-pensionnaires, la réservation est obligatoire et doit impérativement être effectuée la veille au plus tard : **aucune réservation le jour même n'est possible**. Cette réservation peut se faire via les bornes disponibles au lycée ou via le site du LIEP dans la rubrique « Alise / réservation des repas ». Les élèves doivent veiller à avoir un solde suffisant sur leur compte Alise pour pouvoir réserver.

- Facturation

Les factures de l'internat sont trimestriellement remises à l'élève en format papier, contre signature.

Pour les demi-pensionnaires, aucune facture n'est émise : le paiement s'effectue avant réservation, directement en créditant le compte de l'élève. A chaque réservation, le montant du repas est ainsi déduit du crédit disponible. Attention, le repas est décompté à partir du moment où il est réservé et ce même si l'élève ne l'a pas consommé. Pour toute annulation, celle-ci doit être effectuée au plus tard la veille avant minuit. Le montant du repas sera alors crédité de nouveau sur le compte de l'élève.

- Paiement

Pour le règlement des factures de l'internat ou le versement de crédit sur le compte Alise des demi-pensionnaires, l'établissement propose le **paiement par carte bleue** sur Internet. Ce mode de règlement, gratuit et sécurisé, s'effectue sur le site de l'établissement rubrique « alise/ réservations – paiements » grâce à des identifiants personnels qui vous sont communiqués à la rentrée. Exceptionnellement, il est toutefois possible de payer par chèque (*à l'ordre de l'agent comptable du lycée international*) ou en espèces.

Signature du parent légal 1

Signature du parent légal 2